MS 114

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LVX

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ÉTAT

du 4 octobre 1947

Le Conseil d'Etat

vu la loi sur la conservation des monuments et la protection des sites du 19 juin 1920 ;

vu le règlement d'application de la dite loi du 25 avril 1921 ;

vu le préavis de la commission des sites en date du 24 septembre 1947 proposant le classement de l'immeuble rue du Soleil Levant 4 et rue de l'Hôtel de Ville 3 ;

vu les avis individuels adressés aux propriétaires intéressés en application de l'article 8 du règlement d'application précité ;

vu le procès-verbal dressé par le secrétaire de la commission pour la protection des sites ;

considérant qu'il convient de classer l'immeuble désigné par la commission des sites qui présente un grand intérêt au point de vue esthétique et archéologique ;

ARRETE :

De classer, en conformité de l'article 3 de la loi du 19 juin 1920 pour la conservation des monuments et la protection des sites, la façade rue du Soleil Levant 4 avec la porte d'entrée, l'escalier de l'immeuble 4 rue du Soleil Levant et la façade sur la rue de l'Hôtel de Ville du bâtiment 371 sis sur la parcelle 4699 feuille 21 de la commune de Genève section Cité, rue du Soleil Levant 4 et rue de l'Hôtel de Ville 3.

Le Département des travaux publics est chargé de requérir la mention au Registre foncier d'une restriction de la propriété au profit de l'Etat de Genève sur l'immeuble désigné dans le présent arrêté, en application de l'article 9 lettre C. du règlement d'application du 25 avril 1921 de la loi pour la conservation des monuments et la protection des sites.

Le présent arrêté sera publié dans la Feuille d'avis officielle, en application de l'art. 17 de la dite loi.

Communiqué à :
Travaux 8 ex.
Sautier 2 ex.

Certifié conforme
Le Chancelier d'Etat :
L. Combal

371 a Ch. - 15.000 - II 47


114
façade porte escalier
façade
Hôtel de Ville
Hôtel Municipal
Cathédrale de Saint-Pierre
Cour Saint Pierre
Rue Saint Pierre
Rue du Soleil Levant
Rue de la Taconnerie
Rue du Puits Saint Pierre
Rue Henri Fazy
Rue des Granges
Rue Calvin
Rue du Petit Cloître
Rue de l'Hôtel de Ville
Rue du Manège
Rue de la Croix Rouge
Rue de la Réformation
CLASSEMENT IMMEUBLE R. SOLEIL LEVANT 4 - R. HOTEL-DE-VILLE 3
CITÉ FEUILLE 21
ARRÊTÉ DU 4 OCTOBRE 1947